

Carrément pour la solidarité

Mémoire de la CSC

au parlement fédéral et
au gouvernement fédéral 2010-2014



Les cartes sont dans les mains des électeurs et il appartiendra aux élus de fondre des signaux divergents en un projet politique pour les quatre prochaines années. Nous vous demandons d'en faire un projet solidaire, qui crée des liens au lieu de les défaire, qui apporte la solidarité indispensable à une politique progressiste.

Nous demandons que ce projet rende justice aux attentes des travailleurs et des non-actifs, qu'il repose sur la solidarité et s'articule autour de quatre piliers :

- la solidarité avec les demandeurs d'emploi et les travailleurs précaires : pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ;
- la solidarité avec les non-actifs et les personnes dans le dénuement : par un renforcement de la protection sociale et des services collectifs de qualité ;
- la solidarité des épaules les plus solides à l'égard des plus faibles, centrée sur la redistribution des revenus, des patrimoines et des chances, en particulier grâce à une fiscalité juste ;
- la solidarité avec les générations futures, en préparant le budget, le marché de l'emploi, la protection sociale et les services collectifs au défi du vieillissement et en assurant une juste transition vers l'économie verte.

Nous procéderons à une évaluation systématique du programme gouvernemental et de votre politique des prochaines années en fonction des quatre côtés de ce carré pour la solidarité.

Les 1.690.000 affiliés de la CSC – la plus importante organisation que la Belgique ait jamais connue – comptent sur vous.

Luc Cortebeek

Président de la CSC

Claude Rolin

Secrétaire général de la CSC



Introduction

La CSC veut un gouvernement fédéral qui :

- ✓ apporte une réponse solide aux défis sociétaux ;
- ✓ fasse un travail fort en faveur de la cohésion sociale et du développement durable ;
- ✓ s'engage vigoureusement pour le rétablissement et le développement de la croissance durable et de l'emploi ;
- ✓ tienne compte des préoccupations et attentes des travailleurs et des non-actifs ;
- ✓ accorde une attention permanente à la juste répartition des droits et des devoirs de chacun.

La CSC veut, dans ce contexte, un gouvernement fédéral qui :

- ✓ reconnaisse intégralement le rôle des partenaires sociaux ;
- ✓ soutienne et favorise la concertation sociale à tous les niveaux ;
- ✓ respecte pleinement la liberté d'association et le droit à la négociation et à l'action collective ;
- ✓ garantisse une participation réelle et formelle dans tous les dossiers socio-économiques ;
- ✓ utilise les canaux formels de participation et de concertation et évite le lobbying unilatéral.

La CSC veut un gouvernement fédéral qui investisse fermement dans les dimensions européenne et internationale et, en concertation avec les partenaires sociaux, qui :

- ✓ travaille en faveur d'une Europe solidaire qui soit plus qu'un projet mercantile, plus que la somme d'intérêts nationaux ;
- ✓ assure d'une main ferme la présidence belge de l'UE au cours du second semestre de 2010 ;

- ✓ élabore, avec les Régions et les Communautés, une politique équilibrée dans le cadre de la nouvelle stratégie Europe 2020 ;
- ✓ place les intérêts du Sud, et non les nôtres, au centre de sa politique en matière de coopération au développement ;
- ✓ défende, au sein des instances européennes et internationales, la cause de la mondialisation sociale et d'un développement économique durable.

La CSC veut un gouvernement fédéral qui mène une politique réfléchie et durable à long terme, en solidarité avec les générations futures, sans trop d'acrobaties électoralistes à court terme, en :

- ✓ adaptant et préparant notre vie économique, notre marché de l'emploi, notre protection sociale et nos services collectifs aux évolutions démographiques : le nouveau 'baby boom' et le vieillissement, la diversité et l'immigration, l'individualisation et les nouvelles structures familiales ;
- ✓ étant attentif à et en influant sur les évolutions au niveau européen et international, en particulier parce qu'une telle double crise financière ne peut plus se répéter ; en luttant contre les déséquilibres mondiaux et en assurant une nouvelle régulation des marchés financiers ;
- ✓ développant une approche commune face aux défis écologiques de taille : réchauffement climatique, épuisement des matières premières, diminution de la biodiversité, ...

1/ Des emplois plus nombreux



La CSC est consciente que le nouveau gouvernement fédéral doit faire face au lourd défi de rétablir l'équilibre budgétaire et réduire la dette. La CSC demande au gouvernement d'agir :

- ✓ d'une manière et selon un rythme qui ne nuisent pas aux premiers signes de redressement de la croissance et de l'emploi ;
- ✓ en commençant par des mesures portant sur les recettes : des recettes plus importantes, mieux réparties et correctement perçues, en mettant fin au laxisme en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- ✓ en faisant supporter les efforts les plus lourds par les épaules les plus solides, selon la capacité contributive de chacun et en épargnant les plus faibles ;
- ✓ avec la collaboration active de tous les pouvoirs publics.

D'une nouvelle réforme de l'Etat, la CSC demande :

- ✓ un refinancement de l'autorité fédérale afin que celle-ci soit capable de supporter le coût du vieillissement ;
- ✓ le maintien des mécanismes essentiels de solidarité au niveau fédéral : la sécurité sociale, le droit du travail et les CCT nationales ;
- ✓ que les compétences en matière socio-économique ne soient réaménagées que dans le sens d'un réel progrès pour les travailleurs et les non-actifs en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles ;
- ✓ un renforcement de la collaboration et de la coordination entre les pouvoirs publics ;
- ✓ que les partenaires sociaux soient pleinement impliqués lorsque les réformes éventuelles touchent des thèmes qui leur tiennent particulièrement à cœur.

Après la crise économique, l'emploi est plus que jamais prioritaire afin de lutter contre l'augmentation du chômage, et du chômage des jeunes en particulier, afin d'aider notre modèle social à passer le cap du vieillissement, afin de renforcer la cohésion sociale.

Pour cela, il faut intensifier les efforts afin que les chômeurs puissent accéder aux emplois disponibles (voir 2.). La qualité des emplois doit aussi être améliorée (voir 3.).

Plutôt qu'une politique sociale et économique défensive, axée unilatéralement sur le coût salarial et la flexibilité, la CSC veut une politique offensive équilibrée, centrée sur l'innovation, l'enseignement et la formation, la rénovation de notre tissu économique et une transition équilibrée vers l'économie verte.

1 Innovation :

- ✓ une stratégie cohérente de tous les pouvoirs publics afin de réaliser les objectifs européens en matière de recherche, de développement et d'innovation (3% du PIB) ;
- ✓ une attention accrue non seulement pour le volume mais aussi pour l'efficacité des investissements publics ;
- ✓ une meilleure valorisation des innovations des travailleurs : un cadre légal pour les droits découlant des découvertes des travailleurs ;

2 Formation :

- ✓ reconstruire le congé-éducation payé : plus d'heures pour les formations de la seconde chance (enseignement fondamental et premier diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur) ; égalité de traitement de tous les travailleurs à temps par-

tiel et adaptation systématique du plafond pour le maintien du paiement de la rémunération ;

- ✓ application intégrale du mécanisme de sanction pour les secteurs qui ne réalisent pas d'efforts suffisants en matière de formation ; renforcement des exigences et des sanctions à l'avenir ;
- ✓ des avancées – en concertation avec les Régions et les Communautés – en matière de reconnaissance des qualifications et des compétences, quels que soient la manière et le lieu où elles ont été acquises ;

3 Rénovation de notre tissu économique :

- ✓ une politique industrielle, menée avec tous les pouvoirs publics, centrée sur les produits et secteurs innovants ;
- ✓ une politique menée avec tous les pouvoirs publics, dans le non-marchand, dans les services commerciaux, dans les secteurs logistiques, pour la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires ;
- ✓ un renforcement de la présence, pas uniquement au niveau des investissements mais aussi des exportations, sur les marchés émergents de l'Est et du Sud, avec un rôle actif pour l'Etat fédéral et une plus grande collaboration entre l'Etat fédéral et les Régions ;

4 Une transition radicale mais juste vers l'économie verte :

- ✓ une utilisation pleine et entière du potentiel des emplois verts, en mettant l'accent sur le développement de nouvelles activités, les produits et services écologiques ;
- ✓ en étant particulièrement attentifs aux nouvelles possibilités pour les groupes à risques sur

le marché de l'emploi et au rôle que peut jouer l'économie sociale ;

- ✓ des actions horizontales vers tous les secteurs et entreprises, en fonction de cette transition vers l'économie verte ;
- ✓ la réévaluation du système des éco-chèques.

Tous ces objectifs doivent s'accompagner d'une politique forte en faveur de l'emploi, en collaboration avec les Régions et les Communautés, en donnant la priorité à la lutte contre le chômage des jeunes qui ont été les premières victimes de la crise financière.

Cette politique nécessite :

- ✓ le maintien du système des conventions premier emploi et un contrôle renforcé du respect, par les entreprises, les institutions et les pouvoirs publics, des obligations en matière de conventions premier emploi ;
- ✓ la limitation du travail des étudiants, pour éviter que les jeunes chômeurs ne se voient supplantés, notamment par une augmentation des cotisations patronales pour la sécurité sociale, en même temps qu'une amélioration du statut des étudiants jobistes ;
- ✓ un droit à une expérience de travail pour tous les jeunes chômeurs de longue durée, en collaboration avec les Régions, par le renforcement des programmes de transition professionnelle (et donc avec contrat de travail) ;
- ✓ la promotion de l'apprentissage en alternance par la mise en place d'un statut uniforme sur le plan du droit du travail et par un renforcement de l'apprentissage pour les métiers de travailleur salarié ;
- ✓ la concentration des réductions pour groupes-cibles (cotisations ONSS et allocation d'activation) sur les jeunes peu qualifiés.

2/ Accès à l'emploi



Il ne s'agit pas uniquement d'accroître l'emploi. Il faut aussi améliorer les possibilités d'accompagnement et d'accès à l'emploi, en priorité pour les chômeurs et les plus défavorisés sur le marché de l'emploi :

- 1 Mettre en place des réductions du coût salarial plus ciblées et donc particulièrement sélectives (réductions ONSS et activation des allocations) pour les groupes-cibles pour qui ces réductions peuvent réellement faire la différence.
- 2 Abolir toute discrimination : politique de diversité dans chaque entreprise ; appliquer l'obligation d'adaptation raisonnable pour les personnes souffrant d'un handicap dans toutes les entreprises et structures du marché de l'emploi, avec des sanctions dissuasives si nécessaire.
- 3 Lutter contre les pièges à l'emploi restants, en particulier :
 - ✓ amélioration du bonus à l'emploi : adaptation du montant en fonction du salaire minimum le plus élevé et diminution plus progressive pour les travailleurs au-dessus du salaire minimum ;
 - ✓ suppression des barèmes jeunes réduits ;
 - ✓ amélioration de l'allocation de garantie de revenu pour les chômeurs complets qui retrouvent un emploi ;
 - ✓ notions de chef de ménage et d'isolé au niveau de l'assurance chômage mise en adéquation avec celles de l'assurance maladie ;
 - ✓ meilleur régime de cumul entre travail et pension de survie ;
 - ✓ développement de structures d'accueil des enfants (financièrement accessibles) par le biais de la libération des moyens prévus par le sommet gouvernemental de Raversijde ;
 - ✓ élimination des pièges fiscaux à l'emploi, en particulier en cas de cumul d'un revenu de remplacement élevé et d'un petit revenu du travail.
- 4 Autoriser les employeurs à embaucher des travailleurs hors Europe seulement s'ils ont d'abord essayé d'engager des travailleurs européens pour pourvoir aux fonctions critiques et y associer une politique d'égalité des droits, une politique d'intégration (tant pour le travailleur migrant que pour la société) et un renforcement de la lutte contre le dumping social et la fraude aux cotisations.
- 5 Investir plus massivement dans la formation des chômeurs :
 - ✓ droit à l'outplacement ainsi qu'à la formation pour tous les travailleurs (y compris les – 45 ans) ;
 - ✓ assistance aux chômeurs qui reprennent des études avec maintien de leurs allocations (accord de coopération avec les Communautés) ;
 - ✓ cadre fédéral plus strict pour la formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI) : seulement si l'accent est mis sur la formation ;
- 6 Améliorer en profondeur la politique d'activation pour les chômeurs de longue durée, dans le prolongement de l'accord politique récent qui n'a pas encore été mis en oeuvre, mais également :
 - ✓ accords contraignants avec les Communautés et

les Régions au sujet d'un droit à un accompagnement, une formation et une expérience professionnelle adaptés pour tous les chômeurs de longue durée ;

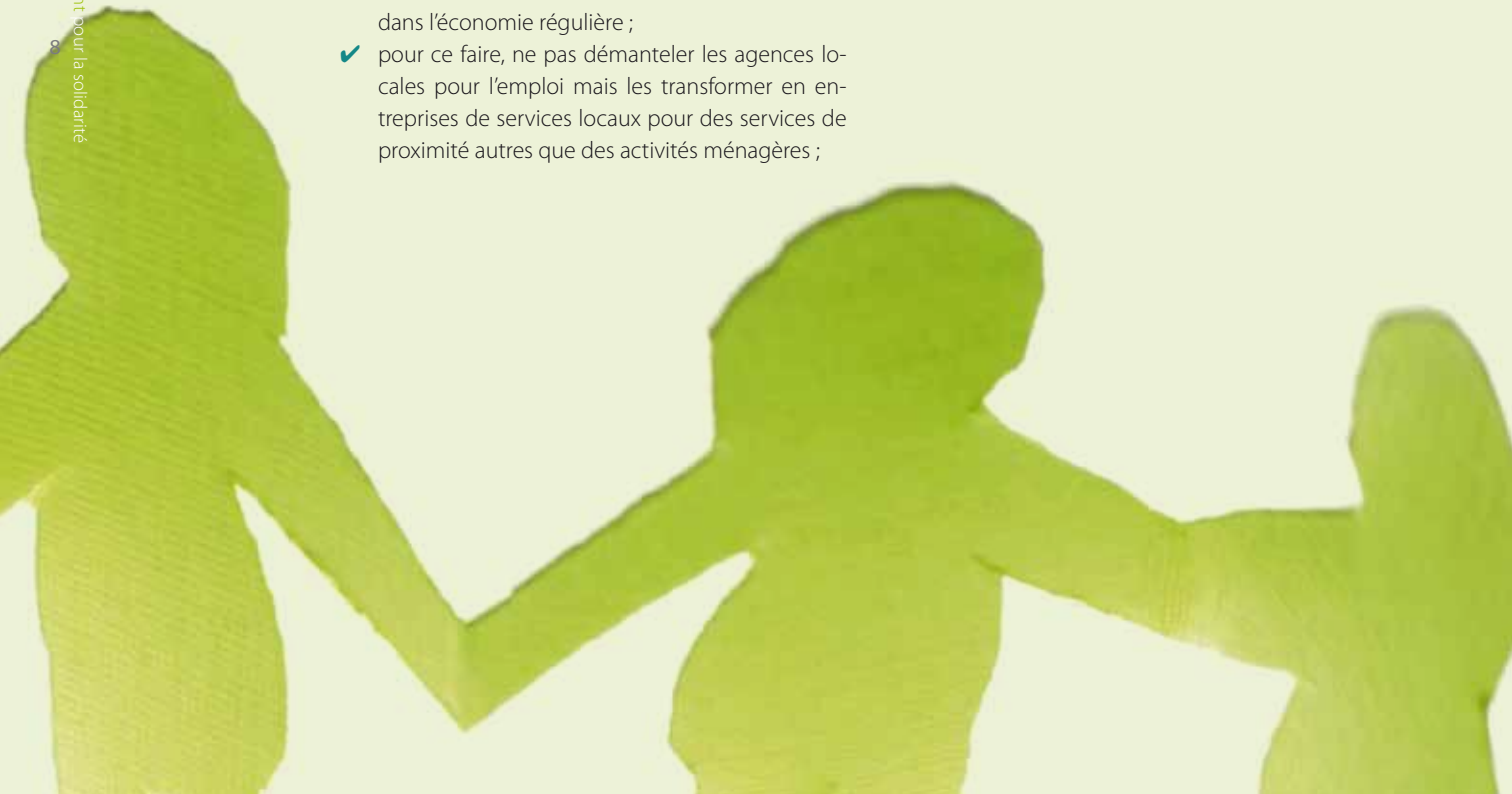
- ✓ suppression définitive de l'art. 80 ;
- ✓ adaptation de la démarche d'activation pour les allocataires du RIS ;

7 Poursuivre le développement de l'économie sociale :

- ✓ offrir plus de possibilités d'emploi, en particulier aux chômeurs dont les chances sont réduites dans l'économie régulière ;
- ✓ pour ce faire, ne pas démanteler les agences locales pour l'emploi mais les transformer en entreprises de services locaux pour des services de proximité autres que des activités ménagères ;

8 Réévaluer la politique en matière de titres-services, le système actuel n'étant pas tenable sur le plan budgétaire, et en particulier :

- ✓ financement suffisant de l'ONEm, directement par les pouvoirs publics (et non par le biais de la gestion globale de la sécurité sociale) et limitation des activités ;
- ✓ limitation du sur-financement et augmentation de la part payée par l'utilisateur.



3/ Des emplois de meilleure qualité



Il ne s'agit pas uniquement d'accroître l'emploi. Il faut aussi améliorer la qualité des emplois. La CSC demande au prochain gouvernement de se montrer plus attentif à la qualité du travail et de la vie par les moyens suivants :

- 1 L'amélioration de la combinaison entre vie professionnelle et vie familiale, par :
 - ✓ la garantie du crédit-temps ;
 - ✓ le renforcement des congés pour soins : élargissement à d'autres besoins, prolongement du congé parental ;
 - ✓ l'amélioration du repos d'accouchement et du congé de paternité (1 mois) ;
 - ✓ une meilleure protection contre le licenciement pour le crédit temps, l'interruption de carrière et le congé de paternité : indemnité de licenciement sur la base du salaire antérieur (cf. nouveau régime du congé parental) ;
 - ✓ le développement de l'accueil des enfants et d'autres services d'aide aux familles ;
- 2 La lutte contre les horaires et les contrats flexibles, ce qui suppose :
 - ✓ le respect des compétences syndicales en matière de négociation et d'approbation des mesures de flexibilité du temps de travail et de recours au travail intérimaire ;
 - ✓ la lutte contre la flexibilité extrême via des contrats temporaires et des contrats journaliers ou hebdomadaires de travail intérimaire ;
 - ✓ le refus que la sous-traitance ou les entreprises de détachement minent l'interdiction de la mise à disposition et, pour ce faire, un nouvel élargis-

- ✓ sement de la définition de la mise à disposition ;
- ✓ l'élaboration de critères clairs, avec les partenaires sociaux dans les secteurs, afin d'établir une distinction entre travailleurs salariés et indépendants ;
- ✓ le respect du repos dominical.

- 3 L'élimination des sous-statuts restants, via :
 - ✓ un statut de travailleur salarié à part entière pour les accueillants d'enfants ;
 - ✓ la transformation du statut ALE en un statut de travailleur salarié à part entière (avec maintien des droits acquis) ;
 - ✓ la création des conditions pour la transformation des ACS en contrats de travail ordinaires ;
 - ✓ l'amélioration du statut des gens de maison, dans le prolongement de la concertation au sein de l'Organisation internationale du Travail sur le personnel de maison ;
- 4 Une lutte efficace contre le travail au noir, à commencer par des mesures énergiques contre les employeurs de travailleurs au noir ;
- 5 Une politique efficace visant à faire respecter la réglementation sociale :
 - ✓ renforcement des services d'inspection et meilleure collaboration entre ces services, y compris au niveau international ;
 - ✓ maintien et renforcement des juridictions du travail : sur la base du cadre préparé par le gouvernement démissionnaire en concertation avec les partenaires sociaux et avec un élargissement des compétences des juridictions du travail aux liti-

ges concernant des fonctionnaires qui sont actuellement jugés par les tribunaux civils, ainsi qu'aux litiges concernant des sportifs rémunérés, comme proposé par le Conseil national du Travail ;

- ✓ sanctions adéquates ;

6 L'amélioration des contrats de formation en entreprise via :

- ✓ un meilleur statut de droit social pour les chômeurs en FPI, notamment en ce qui concerne le droit aux vacances et au pécule de vacances ;
- ✓ un socle de droits sociaux uniforme pour toutes les formules de formation en alternance ;
- ✓ l'extension de la législation relative aux accidents de travail et aux maladies professionnelles à toutes les situations de formation en entreprise.

7 Une politique de soutien à la carrière qui permette aux travailleurs plus âgés de travailler plus longtemps ;

8 Des investissements accrus dans la prévention et la protection au travail, via :

- ✓ une politique de prévention renforcée en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- ✓ des normes qualitatives renforcées pour les services externes de prévention ;
- ✓ l'achèvement rapide du Codex sur le bien-être (ancien RGPT).
- ✓ une politique plus vigoureuse axée sur l'amélioration de la qualité du travail et la diminution de la charge de travail.

9 L'encouragement de la concertation sociale sur la participation des travailleurs à la politique de leur entreprise, via :

- ✓ un conseil d'entreprise et le droit à des informations économiques et financières à partir de 50 travailleurs ;
- ✓ une participation syndicale à partir de 20 travailleurs ;
- ✓ un conseil d'entreprise commun pour les entreprises qui ont plusieurs sièges en Belgique ;
- ✓ l'adaptation de la nouvelle réglementation en matière de réorganisation judiciaire (réforme du concordat judiciaire) en vue d'un renforcement de la participation et de la protection des travailleurs concernés ;
- ✓ le droit de solliciter l'avis d'un deuxième expert afin de vérifier s'il n'existe pas d'alternatives lorsque des licenciements collectifs sont annoncés.

La CSC tient également à réaliser le statut commun, amélioré, pour les ouvriers et les employés, au moyen de la concertation avec les employeurs. Elle compte toutefois sur le soutien et l'aide des autorités fédérales lors de la mise en œuvre des résultats de cette concertation.

4/ Une sécurité sociale forte




La CSC n'accepte pas que des menaces pèsent sur la sécurité sociale pour des raisons budgétaires ou idéologiques. La crise financière a démontré à suffisance combien il était important de maintenir et de renforcer notre sécurité sociale pour éviter le pire. Cette sécurité sociale doit rester fédérale.

Le renforcement du système légal doit constituer la première des priorités. Nous n'acceptons pas que l'on sacrifie encore plus de moyens publics pour renforcer les systèmes complémentaires privés ou d'entreprise. Il faut, au contraire, réévaluer les incitants qui existent actuellement dans le domaine des pensions en faveur des régimes d'entreprise non-solidaires, des épargnes-pension et des assurances-vie. La CSC demande aussi une évaluation de la loi sur les pensions complémentaires, en vue d'y apporter des améliorations ponctuelles.

Compte tenu de la priorité qu'elle donne au système légal, la CSC veut un gouvernement fédéral qui :

- 1 renforce le financement de la sécurité sociale, par :
 - ✓ une augmentation du financement alternatif ou des subsides publics, en particulier pour les soins de santé et les allocations familiales ;
 - ✓ la suppression progressive de l'intervention pour les salaires élevés, comme le demande l'OCDE ;
 - ✓ l'élimination des barrières qui nuisent au renforcement de la lutte contre la fraude fiscale : responsabilité solidaire ; collaboration entre les inspections, y compris au niveau international ; paiement scriptural obligatoire de la rémunération ; obligation, pour les secrétariats sociaux, de signaler les soupçons de fraude, suivant l'exemple de la
- 2 poursuit, en concertation avec les partenaires sociaux, la liaison au bien-être des revenus de remplacement et procède à des améliorations ciblées, via :
 - ✓ législation anti-blanchiment, ... ;
 - ✓ une politique adéquate de lutte contre l'évasion du paiement des cotisations au niveau des faux indépendants et des sociétés ;
 - ✓ un frein aux avantages salariaux qui échappent aux cotisations normales ;
 - ✓ des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, avec des cotisations à part entière.
- 3 continue à renforcer l'assurance-chômage :
 - ✓ lutte contre le chômage de longue durée par un accompagnement des chômeurs de longue durée vers l'emploi au lieu d'une limitation automatique des allocations dans la durée ou d'une diminution des montants ;
 - ✓ maintien, après 2010, des allocations majorées pour les chômeurs temporaires (75 et 70% de la rémunération) ;
 - ✓ l'amélioration des allocations pour les chômeurs

- isolés et cohabitants (respectivement 55 et 45% de la rémunération) ;
 - ✓ suppression des discriminations pour les personnes occupées dans le cadre de programmes de mise au travail ;
 - ✓ amélioration des allocations d'attente pour les jeunes en fin de scolarité.
- 4 préserver l'âge de la pension, de la pension anticipée et de la prépension. Celle-ci doit rester possible pour les travailleurs des entreprises en difficulté ou en restructuration.
- 5 continue à rétablir le pouvoir d'achat des invalides :
 - ✓ augmentation (de 75 à 250 euros) du (nouveau) pécule de vacances pour tous les invalides ;
 - ✓ augmentation de l'allocation pour les cohabitants : 45% de la rémunération, comme pour les chômeurs ;
 - ✓ mise en place d'un meilleur système pour l'aide de tiers.
- 6 poursuit le débat avec les partenaires sociaux sur l'avenir des pensions légales, et en particulier sur :
 - ✓ un renforcement du financement ;
 - ✓ l'amélioration des allocations : minima plus élevés et plus accessibles (pour atteindre 110 % de la norme européenne de la pauvreté), liaison au bien-être des allocations et des plafonds de calcul; plafonnement sur la base de la carrière et non par année; mesures visant à favoriser et permettre des carrières plus complètes ;
 - ✓ la nécessité d'améliorer les informations sur les pensions et d'informer les travailleurs dès le début de leur carrière sur les effets de certains choix de carrière pour leur pension ultérieure ;
- 7 pour les allocations familiales :
 - ✓ instaure un mécanisme structurel spécifique de liaison au bien-être ;
 - ✓ transforme les différents systèmes d'allocations familiales en un régime de base unique avec des droits identiques, dont le financement serait assuré par chacun selon ses capacités.
- 8 mène une politique équilibrée en matière de soins de santé, axée sur l'accessibilité, la qualité et à un prix raisonnable, via :
 - ✓ la maîtrise des dépenses, mais pas aux dépens des patients ou du personnel ;
 - ✓ la transformation du système d'aide aux personnes âgées en une assurance-soins fédérale digne de ce nom ;
 - ✓ un financement suffisant, qui réduise systématiquement l'impôt sur le travail et à terme provienne exclusivement de moyens généraux ;
 - ✓ la responsabilisation des pouvoirs publics (et non de la gestion globale de la sécurité sociale) en cas de dépassement de la norme de croissance.

- 
- 9 renforce les systèmes d'accidents de travail et de maladies professionnelles :
- ✓ des indemnités proportionnées aux dommages réels ;
 - ✓ de meilleures garanties pour la déclaration de tous les accidents de travail ;
 - ✓ l'élargissement de la couverture à toutes les situations de formation et aux ALE ;
 - ✓ la révision régulière de la liste des maladies professionnelles indemnisables, également en fonction des nouveaux risques ;
 - ✓ l'aide de tiers, y compris pour la période antérieure à la consolidation ;
 - ✓ le renforcement des efforts en vue de la réinsertion des victimes dans le processus de travail, en collaboration avec les Régions ; avec une attention spécifique pour les travailleurs souffrant de maladies professionnelles multi-causales et, pour les accidents de travail, une meilleure protection contre les abus en cas de reprise du travail.

- 10 renforce le rôle des partenaires sociaux dans la sécurité sociale, en particulier par la suppression du droit de veto des pouvoirs publics dans la gestion globale.

5/ Juste répartition des charges

Une fiscalité juste repose sur des principes équitables et durables. Pour ce faire, la CSC veut un gouvernement fédéral qui :

- 1 renforce l'administration fiscale en :
 - ✓ s'attaquant aux problèmes de gestion actuels;
 - ✓ accroissant ses investissements dans le personnel, les compétences et les TIC;
 - ✓ renforçant la collaboration entre les services fiscaux et les services d'inspection sociale;
 - ✓ simplifiant les procédures, en priorité via le passage à un dossier unique;
 - ✓ publiant des rapports annuels d'avancement et de résultats.
- 2 élabore un programme ambitieux destiné à rendre la fiscalité plus juste et plus efficace :
 - ✓ par le renforcement de la fiscalité sur la fortune :
 - + instauration d'un impôt sur les grosses fortunes, sur la base d'un cadastre des fortunes;
 - + instauration d'une vraie taxation des plus-values sur les actions et les options.
 - ✓ par l'introduction de la Cotisation sociale généralisée (CSG) sur tous les revenus et toutes les catégories de revenus ;
 - ✓ par le renforcement de la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques :
 - + rejet de la taxe plane et de la fair tax, qui servent seulement à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres ;
 - + examen approfondi de tous les abattements et déductions d'impôts en fonction de critères d'équité et d'efficacité ;
 - + imposition sur la base du salaire réel, y compris pour les indépendants et les propriétaires de biens loués, et suppression des impositions forfaitaires ;
- 3 mette un frein à la baisse insidieuse de l'impôt des sociétés :
 - ✓ en évitant le glissement vers des taxes dégressives à la consommation ;
 - ✓ par une lutte plus active contre la fraude et l'évasion fiscales :
 - + suppression du secret bancaire et échange automatique de données ;
 - + lutte contre les sociétés créées en vue d'éviter les cotisations et l'impôt sur les personnes physiques ;
 - + arrêt des cadeaux faits aux fraudeurs fiscaux au moyen d'amnisties et d'arrangements à l'amiable généreux ;
 - + pas de TVA réduites pour des secteurs comme le bâtiment et l'horeca sans lutte efficace contre la fraude fiscale et sociale ;
 - + possibilités de contrôle plus nombreuses et plus égales, y compris pour les sociétés ;
 - + mise en oeuvre intégrale des recommandations de la commission parlementaire sur les dossiers de fraude importants (et problématiques).

6/ Des pouvoirs publics performants



Une société solidaire n'est pas possible sans pouvoirs publics qui fonctionnent bien. Des pouvoirs publics :

- ✓ qui régulent (rétablissent la régulation) au lieu de compter sur la main invisible du marché ;
- ✓ soucieux de la redistribution des fortunes, des revenus et des chances ;
- ✓ responsables de services collectifs et d'entreprises publiques performants.

Cet objectif ne peut toutefois être atteint sans investir dans le personnel du secteur public. La CSC demande au gouvernement fédéral :

- 1 de s'associer avec les partenaires sociaux pour améliorer le statut du personnel de la fonction publique, afin que ce statut puisse soutenir la comparaison avec le secteur privé ;

- 2 de préserver l'emploi dans les services collectifs ;
- 3 de préserver la spécificité de la pension des fonctionnaires comme salaire différé ;
- 4 de jeter les bases pour la généralisation du deuxième pilier pour les agents contractuels occupés par les pouvoirs publics et pour le personnel du non-marchand ;
- 5 d'améliorer les relations collectives de travail dans la fonction publique via :
 - ✓ la mise en œuvre du récent protocole conclu sur cet aspect au comité A ;
 - ✓ une concertation sectorielle qui fonctionne pour les entreprises publiques ;
 - ✓ la préservation du droit à l'action collective pour le personnel de la fonction publique.



7/ Changement légitime

Les défis écologiques exigent un changement radical dans le sens d'une économie et d'une société plus vertes, tout en respectant un équilibre par rapport aux défis sociaux. Pour ce faire, la CSC veut un gouvernement fédéral qui :

- ❶ soutienne pleinement le potentiel d'emplois du développement durable ;
- ❷ en collaboration avec les Régions, s'engage dans la voie de la mobilité durable, via :
 - ✓ le développement de la Belgique comme 'centre logistique' de l'Europe, en liaison avec le souci de la qualité de vie des riverains des carrefours logistiques ;
 - ✓ un plan de transport obligatoire dans toutes les entreprises ;
 - ✓ l'amélioration des transports en commun, adaptés aux besoins des travailleurs, à leurs temps de travail et avec des véhicules sobres et respectueux de l'environnement.
- ❸ mène une politique énergétique vigoureuse, qui en même temps garantisse à chacun l'accès à l'énergie, contribue à un meilleur fonctionnement du marché (avec une fixation correcte des prix) et intègre les exigences du développement durable. Si nécessaire, cette politique doit être menée en concertation avec les Régions pour les matières qui les concernent. Concrètement, la CSC attend du gouvernement fédéral qu'il :
 - ✓ donne corps à cette politique énergétique en concertation avec toutes les parties concernées, y compris les travailleurs ;
 - ✓ incite plus fortement les pouvoirs publics, les entreprises et les ménages à consommer l'énergie avec parcimonie ;
 - ✓ soutienne fortement les initiatives destinées à rendre les immeubles économes en énergie, sur la base d'un cadastre énergétique ;
 - ✓ mène des actions contre la pauvreté énergétique, notamment par de meilleurs tarifs sociaux ;
 - ✓ stimule les investissements dans des applications des énergies renouvelables ;
 - ✓ continue d'encourager la recherche dans la maîtrise des processus radioactifs ;
 - ✓ réoriente le produit des centrales nucléaires amorties, via un fonds spécial, pour l'utilisation plus rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.
- ❹ s'engage dans la voie d'une fiscalité durable, qui encourage l'utilisation parcimonieuse des matières premières et le souci de l'environnement, tout en étant attentif aux conséquences sociales. Ceci requiert :
 - ✓ un dialogue permanent avec les partenaires sociaux ;
 - ✓ sans démantèlement de la progressivité de la fiscalité ;
 - ✓ si nécessaire, avec des mesures compensatoires pour les bas revenus.

8/ La Belgique dans le monde



Plus il apparaît clairement que les évolutions européennes et mondiales sont déterminantes pour notre bien-être et notre prospérité et qu'elles limitent notre espace de mouvement, plus le débat politique semble se couper de ce monde extérieur.

La CSC veut que le prochain gouvernement fédéral investisse davantage pour influencer la politique des institutions européennes et internationales et pour renforcer la coopération internationale.

- 1 La CSC demande au gouvernement fédéral qu'il joue un rôle d'avant-plan au sein de l'Union européenne et de la zone euro, en commençant par la présidence belge imminente de l'Union européenne, pour :
 - ✓ une Europe solidaire et unie, qui soit plus que la somme d'intérêts nationaux et qui fournit elle-même son aide aux pays et régions en difficulté au lieu de laisser cette mission aux spéculateurs des marchés financiers et aux programmes d'assainissement draconiens du Fonds monétaire international ;
 - ✓ le remplacement de la paralysie actuelle et de l'approche économique tronquée par une politique dynamique, avec un équilibre et une interaction entre des objectifs économiques, sociaux et écologiques ;
 - ✓ l'infléchissement de la politique et de la jurisprudence en vertu desquelles les normes sociales et écologiques ainsi que le droit à la négociation collective et à l'action collective sont subordonnés aux libertés économiques ;
 - ✓ des avancées en direction du nouvel objectif eu-

ropéen en matière d'emploi (un emploi pour 75% des 20 à 64 ans), d'abord et surtout grâce à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ;

- ✓ la poursuite du développement d'un noyau dur de normes minimales en matière de protection du travail et de politique sociale ;
- ✓ la lutte contre la pauvreté en Europe, dans le prolongement de l'objectif présenté en mars 2010 au Conseil européen visant à réduire d'un quart le nombre de personnes présentant un risque de pauvreté, tout en ne rétrécissant pas la coordination de la politique sociale ;
- ✓ un rôle d'avant-garde au niveau international dans la lutte contre le réchauffement climatique, en espérant que le sommet sur le climat de Cancun, fin 2010, débouche sur des résultats nettement supérieurs à ceux de Copenhague, fin 2009 ;
- ✓ un soutien du dialogue social européen, notamment par la mise en place d'un cadre européen pour des CCT d'entreprise transnationales et
- ✓ la création d'un Conseil européen du Travail, qui serve de plate-forme pour le dialogue social européen ;
- ✓ un équilibre entre la coordination financière et économique et la coordination sociale au sein de la zone euro ;
- ✓ une directive-cadre pour les services d'intérêt général ;
- ✓ la mise en place d'une politique fiscale européenne, en particulier pour l'imposition de la fortune et la prévention du dumping fiscal, de la fraude et de l'évasion fiscales.

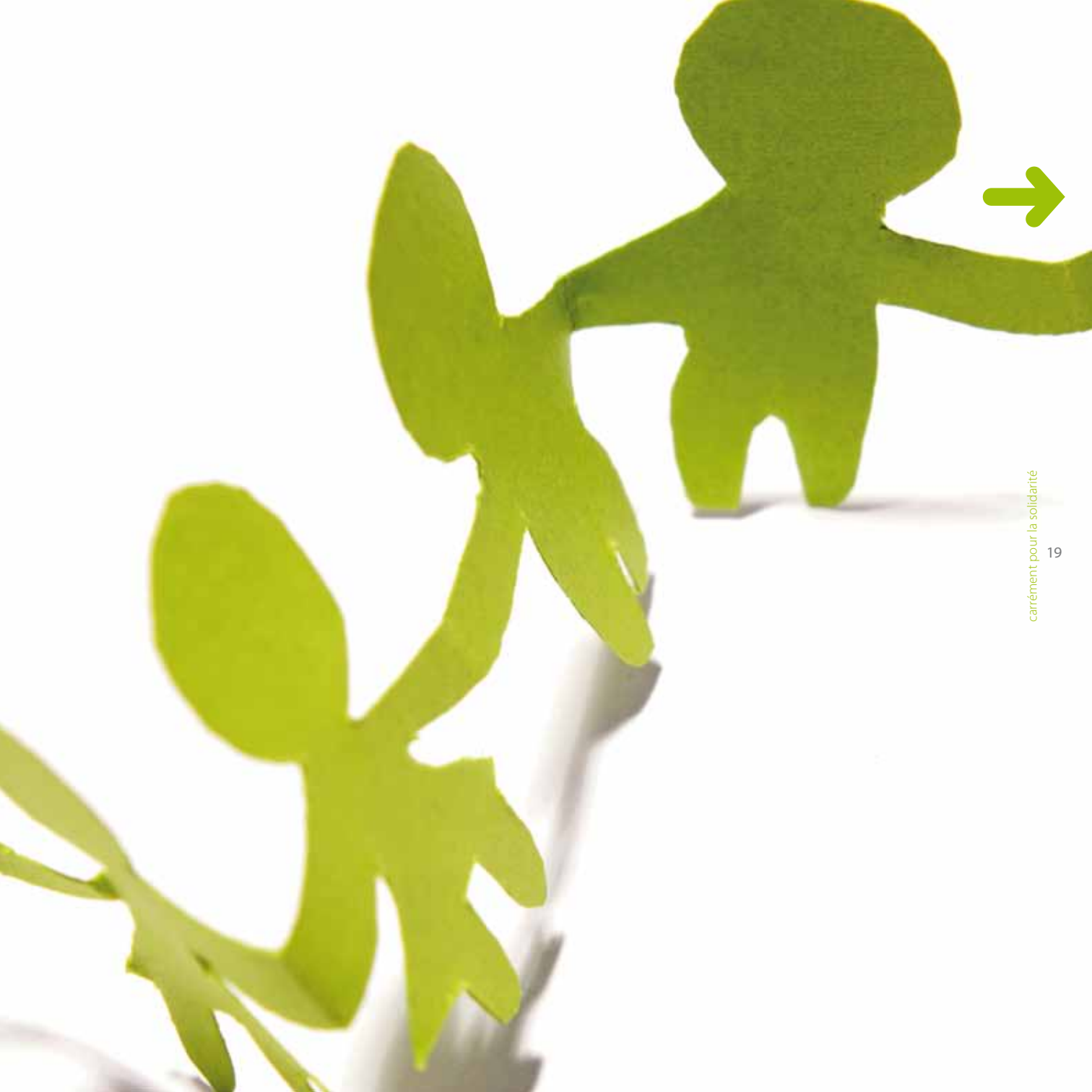
- 2 La CSC veut que le gouvernement ne laisse pas indifféremment l'action de l'Europe sur le plan international (comme pour le G20) aux mains des grands pays européens ou des instances européennes, mais qu'il agisse pour que l'Europe puisse parler d'un seul corps et d'une seule voix et que, pour ce faire, elle prépare bien ses positions au niveau des Conseils européens et du Parlement européen, en concertation avec les partenaires sociaux.
- 3 La CSC veut que, auprès des organisations internationales et dans ses contacts bilatéraux, le gouvernement opte résolument pour un modèle social et durable de mondialisation, en :
- ✓ accordant une place centrale, à tous les niveaux, à la lutte pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, dans le prolongement du Pacte mondial pour l'Emploi approuvé par l'Organisation internationale du Travail en juin 2009 ;
 - ✓ adoptant au plus vite les mesures qui s'imposent pour une nouvelle régulation des marchés financiers ;
 - ✓ militant pour une taxe forte sur les transactions financières ;
 - ✓ défendant activement la mise en place, dans le prolongement de la campagne mondiale sur le travail décent, d'un agenda spécial en faveur de la vie décente (decent life) : un ensemble de normes minimales pour la sécurité et la protection sociales ;
 - ✓ donnant la priorité à une approche multilatérale du libre échange, par le biais de l'Organisation

mondiale du Commerce. Pour ce faire, il doit nécessairement accorder une attention suffisante aux besoins et attentes des pays du Sud et de l'Est, être particulièrement attentif aux pays les moins développés, mettre fin aux pratiques de concurrence déloyale dans l'agriculture via des subventions et des freins aux importations, garantir les services publics et la capacité des pays à réguler leurs marchés de l'emploi (notamment en matière d'immigration) ;

- ✓ intégrant les principes du développement durable dans la politique internationale.

- 4 La CSC veut que le gouvernement centre sa politique de coopération au développement non pas sur nos intérêts, mais sur ceux des pays (les plus pauvres) du Sud. A cet égard, il doit s'inspirer des Objectifs du Millénaire des Nations Unies, avec une attention plus soutenue pour l'objectif du 'travail décent' et pour la protection sociale. La CSC se réjouit du fait que l'objectif d'un investissement de 0,7% du PIB dans la coopération au développement soit enfin atteint en 2010. Elle exige que cet objectif soit au moins maintenu pour la nouvelle législature et, si possible, qu'il soit renforcé.

A cet égard, la CSC attend du gouvernement fédéral une concertation et une transparence maximales avec les partenaires sociaux.



Carrément pour la solidarité !

La CSC avance quatre lignes de force à l'attention du nouveau gouvernement fédéral
Les quatre côtés de son carré pour la solidarité...

1

LA SOLIDARITÉ POUR DES EMPLOIS PLUS NOMBREUX ET DE MEILLEURE QUALITÉ

- ☛ une politique forte pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en particulier pour les jeunes : la lutte contre le chômage et non contre les chômeurs ;
- ☛ la diminution du nombre d'actifs pauvres grâce à un relèvement des salaires minimums (notamment grâce à un bonus à l'emploi renforcé) et à la diminution de l'insécurité d'emploi ;
- ☛ le renforcement de la compétitivité : par l'innovation, l'enseignement, la formation et la rénovation de notre tissu économique, et non par la remise en cause de l'indexation ou du système de formation des salaires ;
- ☛ la prévention d'une nouvelle crise de l'emploi : le développement et le maintien d'une emprise sur les marchés financiers ;
- ☛ la préservation de la liberté des négociations collectives et de l'action collective.

2

LA SOLIDARITÉ POUR LA PROTECTION SOCIALE

- ☛ la préservation et le renforcement de notre sécurité sociale: financement plus large ; liaison au bien-être des allocations; minima supérieurs à la norme européenne de pauvreté ; maintien de la solidarité fédérale ;
- ☛ le refinancement de l'Etat fédéral, afin qu'il puisse faire face au vieillissement ;
- ☛ la préservation de l'âge de la pension, de la pension anticipée et de la prépension.

3

LA SOLIDARITÉ POUR LA REDISTRIBUTION

- ☛ la redistribution, par une plus grande progressivité de l'impôt, sur tous les revenus ;
- ☛ une lutte active contre la fraude et l'évasion fiscales et parafiscales ;
- ☛ la sauvegarde des services collectifs.

4

LA SOLIDARITÉ AVEC LES GÉNÉRATIONS FUTURES

- ☛ une juste transition vers une économie verte ;
- ☛ un assainissement social des finances publiques : commencer par les recettes, faire supporter les charges les plus lourdes aux épaules les plus fortes, ne pas toucher aux moins favorisés ;
- ☛ faire supporter les charges les plus lourdes aux épaules les plus fortes, ne pas toucher aux moins favorisés ;
- ☛ le renforcement du système des pensions légales, tant au niveau des recettes que des dépenses.

